

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, à 18 heures 00,  
le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de monsieur François **ROVASIO**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mars 2021

Date d'affichage : 10 mars 2021

**PRESENTS** : François **ROVASIO** maire.

Bernard **MILLE**, Martine **MASSON**, José **VARESANO**, Nelly **CHAIN**, Pierre **MILLE**, Isabelle **ALBERT**, Marie José **AMEVET**, Muriel **BARD**, Sylvie **BORJON**, Corinne **COLLOMBET**, Véronique **FERRI** (arrivée au cours du point 2) Franck **LEFEVRE**, Raphaël **PELLEGRINI**, Yvette **TASTARD**, Alexandre **THOMAS**.

**ABSENTS** : Thomas **BILLON-PIERRON** (procuration à Nelly **CHAIN**), Florent **FRETY** (procuration à Muriel **BARD**), Jean-Marc **HERMES** (procuration à Franck **LEFEVRE**).

**SECRETARE DE SEANCE** : Muriel **BARD** (pour la rédaction du procès-verbal)

#### 1. Approbation procès-verbal du 24 février 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Approbation délibérations du CCAS

Madame Martine **MASSON** donne connaissance au conseil municipal des délibérations prises par le CCAS dans sa réunion du 12 mars 2021.

Il s'agit de :

- **attribution** de subventions aux associations pour un total de 970 €,
- **approbation** du CA et du CG 2020, qui sont concordants,

	Recettes en €	Dépenses en €	Solde en €
<b>Investissement</b>	13 924.70	0.00	13 924.70
<b>Fonctionnement</b>	12 193.11	11 788.34	404.77
<b>Cumul</b>	26 117.81	11 788.34	14 329.47

- **affectation** des résultats :

- Montant du résultat de fonctionnement de 2020 : +404.77€
- Montant du résultat d'investissement de 2020 : +13 924.70 €

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2021

R 002- Excédent antérieur reporté : 404.77€

R 001 Excédent antérieur reporté : 13 924.70€

- **approbation** du budget 2021 : la subvention communale s'élève à 12 000€ ;

	Recettes	Dépenses	Solde
<b>Investissement</b>	13 924.70	0.00	13 924.70
<b>Fonctionnement</b>	12 410.00	12 410.00	0.00
<b>Cumul</b>	26 334.70	12 410.00	13 924.70

- **repas des aînés** : il est proposé qu'une contribution financière de 10€ soit demandée à toutes les personnes désirant participer au repas et que les élus paient leur repas,
- **participation à des séjours pour personnes handicapées** : une demande de soutien financier pour deux personnes handicapées de Saint-Julien-Montdenis pour des séjours adaptés a été déposée par l'assistante sociale, il est proposé de verser une aide de 150 € par personne soit un montant total de 300 €.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 MARS 2021**

- **colis de Noël** : madame Martine MASSON rappelle que les bénéficiaires des colis de Noël sont âgés de 70 ans et plus, il est proposé d'élargir aux personnes handicapées. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les délibérations prises par le CCAS.

**3. Approbation compte administratif, compte de gestion 2020 lotissement « Clos des Vignes II »**

**Vu** la délibération du conseil municipal en date 02 mars du 2020 approuvant le budget primitif 2020 du lotissement « Clos des Vignes II » et les décisions modificatives s'y rapportant,

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité tenue par le maire,

**Considérant** que le maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Après avis de la commission des finances du 02 mars 2021,

Le conseil municipal sous la présidence de monsieur Pierre MILLE, doyen de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte administratif 2020 du lotissement « Clos des Vignes II » arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	12 808.61	0.00	0.00	40 106.17	12 808.61	40 106.17
Opérations de l'exercice	211 010.55	223 819.16	251 116.82	211 010.65	40 106.17	12 808.61
<b>TOTAUX</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>	<b>Déficits</b>	<b>Excédents</b>
Résultat de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

- **constate, arrête et vote** les résultats du budget du lotissement « Clos des Vignes II » comme suit :

Lotissement "Clos des Vignes II"	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	12 808.61	0.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-40 106.17	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>-27 297.56</b>	<b>0.00</b>

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2020,

**Considérant** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le maire,

**Considérant** l'exactitude des résultats de la gestion 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur.

**4. Approbation compte administratif et compte de gestion 2020 eau et assainissement**

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 02 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 du service de l'eau et de l'assainissement et les décisions modificatives s'y rapportant,

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité tenue par le maire,

**Considérant** que le maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 MARS 2021**

Après avis de la commission des finances du 02 mars 2021,

Le conseil municipal sous la présidence de monsieur Pierre MILLE, doyen de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité.

- **approuve** le compte administratif 2020 du service de l'eau et de l'assainissement arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	35 023.18	0.00	43 638.22	0.00	78 661.40
Opérations de l'exercice	53 879.73	42 162.05	261 796.40	340 662.33	315 676.13	382 824.38
TOTAUX	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat de clôture	0.00	23 305.50	0.00	122 504.15	0.00	145 809.65

- **constate, arrête et vote** les résultats du budget du service eau et assainissement comme suit :

Service eau et assainissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	-11 717.68	23 305.50
<b>FONCTIONNEMENT</b>	78 865.93	122 504.15
<b>TOTAL</b>	<b>67 148.25</b>	<b>145 809.65</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2020,

**Considérant** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le maire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

**Considérant** l'exactitude des résultats de la gestion 2020;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 MARS 2021**

**5. Affectation résultats 2021 eau et assainissement**

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> <i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>+78 865.93€</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>+43 638.22€</b>
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>+122 504.15€</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>D 001 (besoin de financement)</b> <b>R 001 (excédent de financement)</b>	<b>+23 305.50€</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>Besoin de financement</b> <b>Excédent de financement</b>	<b>0.00€</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>0.00€</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>+122 504.15€</b>
<b>1/Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G=au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>0.00€</b>
<b>2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>+122 504.15€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00€</b>

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

**6. Approbation budget primitif 2021 eau et assainissement**

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2021 du service de l'eau et de l'assainissement préparé en commission des finances le 02 mars 2021 et établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **620 510.00 €** :

- Exploitation : **477 850.00 €**
- Investissement : **142 660.00€**

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2021 du service de l'eau et de l'assainissement par chapitre et par opération en investissement.

**7. Approbation compte administratif et compte de gestion 2020 commune**

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 02 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 de la commune et les décisions modificatives s'y rapportant,

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 MARS 2021**

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité tenue par le maire,

**Considérant** que le maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Après avis de la commission des finances du 02 mars 2021,

Le conseil municipal sous la présidence de monsieur Pierre MILLE, doyen de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité.

- **approuve** le compte administratif 2020 de la commune arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	204 093.17	0.00	0.00	208 950.24	204 093.17	208 950.24
Opérations de l'exercice	589 598.93	980 608.00	2 051 460.08	2 186 386.45	2 641 059.01	3 166 994.45
TOTAUX	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat de clôture	0.00	186 915.90	0.00	343 876.61	0.00	530 792.51

- **constate, arrête et vote** les résultats du budget de la commune comme suit :

Service eau et assainissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	391 009.07	186 915.90
<b>FONCTIONNEMENT</b>	134 926.37	343 876.61
<b>TOTAL</b>	<b>525 935.44</b>	<b>530 792.51</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2020,

**Considérant** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le maire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

**Considérant** l'exactitude des résultats de la gestion 2020;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 MARS 2021**

**8. Affectation résultats 2021 commune**

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<u><b>A Résultat de l'exercice</b></u> <i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>134 926.37€</b>
<u><b>B Résultats antérieurs reportés</b></u> <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>208 950.24€</b>
<u><b>C/ Résultat à affecter</b></u> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <i>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>343 876.61€</b>
<u><b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b></u> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>D 001 (besoin de financement)</b> <b>R 001 (excédent de financement)</b>	<b>186 915.90€</b>
<u><b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b></u> <i>(précédé de + ou -)</i> <b>Besoin de financement</b> <b>Excédent de financement</b>	<b>0.00€</b>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>0.00€</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>343 876.61€</b>
<b>1/Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G=au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>0.00€</b>
<b>2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>343 876.61€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00€</b>

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

**9. Subventions aux associations**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il doit décider du montant des subventions versé à chaque association. Il présente à l'assemblée la proposition de la commission des associations puis demande au conseil de voter les montants des subventions à verser aux différentes associations pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **vote** les subventions 2021 selon le tableau ci-dessous :

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
 COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 16 MARS 2021**

	<b>SUBVENTIONS</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>PROPOSITION 2021</b>
COMITE DE JUMELAGE	<b>3 000,00 €</b>
ASM	7 000,00 €
ASM ECOLE DE BASKET	5 868,00 €
AMICALE LAIQUE	4 800,00 €
SKI ET MONTAGNE	500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	265,00 €
BOULE ARDOISIERE	300,00 €
PIED A L'ETRIER	850,00 €
TIRELIRE DES ECOLES	3 045,00 €
ECHO ARDOISIER	6 500,00 €
ACTIVITES MANUELLES	265,00 €
VIE SAINE	275,00 €
CHAPELLE DE GRENIS	150,00 €
F N A C A	250,00 €
A. C. UNION FEDERALE	1 260,00 €
LES CARRIOLES	2 000,00 €
FOOTBALL CLUB	2 100,00 €
DES POTS ET DES POTES	85,00 €
ASSOCIATION DU TRAIL	250,00 €
TENNIS CLUB	180,00 €
ASSOCIATION DES RIVERAINS	100,00 €
CINE CLUB LES SAFRANIERS	200,00 €
BLEUETS DE MAURIENNE	450,00 €
CAM RUGBY	360,00 €
JUDO	450,00 €
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	90,00 €
MAURIENNE ESCALADE	450,00 €
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	630,00 €
LES COUCOUS	200,00 €
BAR DU KIOSQUE	1 000,00 €
IRRIGATION CLARET-SERPOLIERE	500,00 €
UNION ATHLETIQUE DE MAURIENNE	405,00 €
LE SOUVENIR Français	200,00 €
ASSOCIATION ARTISTIQUE MODANAISE	45,00 €
MAURIENNE ESCRIME	90,00 €
REGUL'MATOUS	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 213,00 €</b>

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 MARS 2021

#### 10. Approbation budget primitif 2021 commune

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2021 de la commune préparé en commission des finances le 02 mars 2021 et établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **2 965 900.00 €** :

- Exploitation : **2 095 300.00 €**
- Investissement : **870 600.00€**

Le conseil municipal, après examen, à la majorité (4 contre : Jean-Marc **HERMES**, Corinne **COLLOMBET**, Franck **LEFEVRE**, Yvette **TASTARD** ) vote le budget primitif 2021 de la commune par chapitre et par opération en investissement.

#### 11. Renouvellement adhésion ANEM pour 2021

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les principales missions de l'ANEM (association nationale des élus de la montagne) et propose de renouveler son adhésion pour 2021.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **décide** de renouveler son adhésion pour 2021 à l'ANEM et de verser une cotisation de 355,56€.

#### 12. Renouvellement adhésion AMRF pour 2021

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion aux maires ruraux de France, association de Savoie (AMRF). La cotisation annuelle s'élève à 95€ pour 2021.

Le conseil municipal de Saint-Julien-Montdenis, après délibération, à l'unanimité, ayant pris connaissance des objectifs de l'association décide :

- **d'adhérer** à cette association pour 2021 et de verser la cotisation annuelle de 95 euros pour l'année

#### 13. Motion contre la fermeture d'une classe au collège Maurienne

Le maire présente à l'assemblée la motion contre la fermeture d'une classe au collège Maurienne de Saint-Jean-de-Maurienne, prise par le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Maurienne.

Le maire invite le conseil municipal de Saint-Julien-Montdenis à adopter une motion semblable contre la fermeture d'une classe au Collège « Maurienne » de Saint-Jean-de-Maurienne, pour l'année scolaire 2021-2022 dans la cadre d'un projet de dotation horaire globale pénalisant l'ensemble de la vallée et du département.

L'académie vient effectivement d'annoncer les moyens horaires affectés aux collèges du département (nouveaux effectifs d'enseignants au niveau du département) et cela se traduirait par une suppression de classe de 4e, amenant le collège à demander la suppression de deux postes d'enseignants (physique-chimie et anglais) au Collège Maurienne.

C'est le cas aussi au collège Paul Mougin de Saint-Michel-de-Maurienne (fermeture d'une classe de 4e). Cette réduction d'effectif à Saint-Jean de Maurienne suit un retrait similaire l'an passé d'une classe de 4e (par impossibilité de reconduire le budget interne alloué) et la non-titularisation d'un CPE (conseiller principal d'éducation) stagiaire, qui venait renforcer les effectifs de l'équipe de vie scolaire.

Les professeurs dénoncent, de leur côté, une très mauvaise nouvelle compte-tenu du contexte sanitaire, des conditions difficiles de travail et de la perspective d'un retour à la normale peu probable à la rentrée de Septembre 2021. Selon eux, la conséquence immédiate de la suppression de la classe de 4e sera l'augmentation des effectifs par classe. Aujourd'hui de 23/24 élèves dans les actuelles classes de 5e, les effectifs moyens passeraient à 29/30 élèves pour ces mêmes classes l'an prochain en 4e. Cela est intolérable.



# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 MARS 2021

Hervé Gaymard, président du Conseil Départemental de la Savoie, s'est opposé à la fermeture de 23 classes de Collège en Savoie dans la mesure où cette annonce contredit la programmation pluriannuelle des investissements sur ces établissements qui avait été établie par le Département en concertation avec l'Académie.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) considère, pour sa part, que cette réduction de 23 postes d'enseignement dans les collèges est la contrepartie de 27 maintiens de poste en primaire. Cette explication ne convainc absolument pas le conseil municipal, qui réfute l'idée de pénaliser certaines catégories d'élèves pour en favoriser d'autres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL S'OPPOSE SOLENNELLEMENT A CETTE REDUCTION D'EFFECTIF AU COLLEGE MAURIENNE, DANS UN CONTEXTE SANITAIRE INADEQUAT, QUI MENERAIT A DES CLASSES SURCHARGEES ET DES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ENSEIGNEMENT TOUJOURS PLUS DETERIOREES.**

Les élus rappellent que le rebond démographique du territoire est imminent, dans le contexte du Grand Chantier Lyon Turin, qui se traduit déjà par de nouvelles installations de familles et d'entreprises, et qu'il devrait s'accroître pour les douze années à venir. Le signal négatif que représentent ces baisses d'effectifs témoigne d'un manque d'anticipation et de dialogue avec les pouvoirs publics du territoire.

Le conseil municipal demande la suspension immédiate de cette mesure et un échange urgent entre les élus du territoire et les services de l'Éducation Nationale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DEMANDE la suspension immédiate de la mesure de fermeture d'une classe au collège Maurienne de Saint-Jean-de-Maurienne.**

Le maire,  
François ROVASIO.

**Rappel règlement intérieur du conseil municipal :**

**Article 26 : Comptes-rendus**

*Le compte-rendu de la séance est une synthèse sommaire des délibérations et des décisions prises par le conseil municipal, il est rédigé par le maire.*

*Il est affiché dans la huitaine sur le panneau d'information de la mairie, et est disponible sur le site internet de la commune « saint-julien-montdenis.com » et sur les panneaux d'affichage de la commune. (Article L. 2121-25 du CGCT)*

**Rappel :** *Aucun texte n'impose la transcription sur les procès-verbaux ou les comptes rendus des séances du conseil municipal de l'ensemble des interventions des élus.*